



APPEL A PROJET 2020

I. Dépôt d'un dossier de demande de soutien

- **Toute association** loi 1901, dont la création a été déclarée en Préfecture et publiée au Journal Officiel, (ou inscrite au registre des associations. Code civil Alsace-Moselle) peut faire une demande de soutien financier à l'association des enfants de la lune.
- **Tout laboratoire** hospitalier et/ou scientifique et/ou universitaire peut faire une demande de soutien financier à l'association des enfants de la lune.

II. Envoi du dossier de demande de soutien (avant fin octobre de chaque année) 15 décembre pour cette année 2020

- Par email : president@enfantsdelalune.org
- Par courrier : Association Enfants de la lune 3 rue Corneille 01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

III. Instruction du dossier de demande de soutien

Le dossier de demande de soutien fait l'objet d'une pré-sélection d'éligibilité (cf. critères d'éligibilité ci-dessous).

Si le dossier est présélectionné, il est présenté au Conseil médico-scientifique qui se réunit 1 fois dans l'année (début décembre) (janvier cette année 2021)

Pour information, dans le cadre d'un soutien accordé par l'association des enfants de la lune, le financement alloué est versé en 2 fois, à raison de 50% du montant par versement, sur présentation de justificatifs de dépense, datés postérieurement à la date du Conseil médico-scientifique.

IV. Présélection du dossier de demande de soutien

Critères d'éligibilité :

Etre une **association à but non lucratif (loi 1901)**

Ou être un **laboratoire hospitalier et/ou scientifique et/ou universitaire**

Présenter un projet **collectif, inscrit dans la durée** et destiné à un public **de malades XP**

- Se déroulant **en France**

- S'inscrivant dans les **domaines de la santé, solidarité, éducation ou culture**

(amélioration au sens large des conditions de vie des malades XP)

L'association des enfants de la lune ne finance pas :

- Les **charges de fonctionnement** : salaires (honoraires), frais divers (transport, location, nourriture...)
- Les **investissements immobiliers et travaux de gros œuvre**
- Les **collectes de fonds** (tombola, gala de charité, rallye voiture...)
- La prise en charge de **factures acquittées**

Deux types de projet peuvent être soutenus financièrement :

- Des projets de recherches médico-scientifiques (d'une durée de 1 ou 2 années) avec un montant d'aide compris entre 15 000€ et 20 000€. (Appel à projet 2021)
- Des projets médico-sociaux (d'une durée d'1 année) avec un montant d'aide compris entre 5 000€ et 10 000€ maximum.

VI. Présentation du dossier de demande de soutien

Le dossier de demande de soutien doit :

- Etre dactylographié (de préférence, police Arial, taille 11),
- Respecter une pagination et mise en forme correcte
- Ne pas excéder 10 pages

Il comporte deux parties :

1.1 Présentation de l'association ou du laboratoire (2 pages maximum)

Il s'agit ici d'identifier l'organisation au travers de son histoire, son objet, ses activités et ses moyens (financiers, humains et pédagogiques).

Présentation rapide du porteur de projet et de son équipe (5 publications majeures pour les chercheurs et 5 actions réalisées pour les projets médico-sociaux)

1.2 Description de la recherche ou de l'action projetée (8 pages maximum)

Vous devez renseigner de façon précise et détaillée, l'ensemble du projet :

- Domaines d'intervention de la recherche ou de l'action (Santé, Solidarité, Education, Culture, Autres)
- Problématique justifiant la demande de soutien
- Objectifs du projet
- Publics XP concernés (âge, lieux etc.),
- Résultats attendus
- Ressources humaines allouées au projet (personnels, bénévoles)
- Calendrier prévisionnel,
- Budget prévisionnel du projet avec la part de la demande de sollicité et de son utilisation.

VII. Constitution du dossier de demande de soutien

Pour tous

- Une lettre de soutien du Président de l'association ou du directeur du laboratoire
- Le dossier de demande de soutien (*10 pages maximum*)
- La fiche de synthèse (*complétée intégralement*)

Pour les associations

- La copie des documents (*sous format pdf*) ci-après :
- Les statuts datés et signés
- La publication au Journal officiel de la CREATION de l'association
- La composition du Bureau
- Le dernier rapport annuel d'activités de l'association
- Le dernier bilan financier et compte de résultat annuel de l'association
- Le budget prévisionnel de l'association
- Les devis à hauteur minimum du soutien demandé
- Les agréments et/ou habilitations de l'association
- Documents complémentaires (ex : projet pédagogique, règlement intérieur, convention de mise à disposition gratuite de locaux....)